

N° D'ORDRE : 2018-153

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 27*

Date de convocation : 11 décembre 2018

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

13 - DELIBERATION PORTANT CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT N°2 POUR LA REHABILITATION DU SITE DE L'ERMITAGE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALLESTER, 1^{er} Adjoint lequel explique qu'il convient de clôturer l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) n°2 relative à la réhabilitation du site de l'Ermitage.

Il est précisé que cette AP-CP a été créée par Délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2013 puis révisée par les délibérations du 11 Avril 2014, du 19 Décembre 2014, du 12 Décembre 2016 et du 22 Décembre 2017.

A ce jour, l'ensemble des travaux structurants ayant été réalisés, il convient de clôturer l'AP-CP au 31 Décembre 2018 comme suit :

AP/CP ERMITAGE - CLOTURE							
Dépenses							Montant total
Opération	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Ermitage - 0702	214 839,87 €	892 806,56 €	118 391,27 €	29 442,33 €	21 215,93 €	27 167,84 €	1 303 863,80 €
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif</i>							
Recettes							
Subvention CD83		46 072,33 €	199 927,67 €				246 000,00 €
Subvention Conseil Régional		27 870,34 €	107 808,40 €				135 678,74 €
Subvention Conservatoire litt		91 198,00 €	26 064,80 €				117 262,80 €
Fonds de concours TPM	46 678,00 €		23 339,00 €	43 591,99 €	10 440,00 €	10 440,00 €	134 488,99 €
Organismes privés						2 410,00 €	2 410,00 €
FCTVA		33 257,00 €	140 706,00 €	4 760,00 €	3 480,26 €	4 456,61 €	186 659,87 €
Total recettes	46 678,00 €	198 397,67 €	497 845,87 €	48 351,99 €	13 920,26 €	17 306,61 €	822 500,40 €

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le tableau de l'AP-CP n°2 annexé à la présente.

DECIDE A L'UNANIMITE

- De clôturer l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) n°2 relative à la réhabilitation du site de l'Ermitage.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT